

Sous-thème : Information et sensibilisation

Auteur : Région Poitou -Charentes

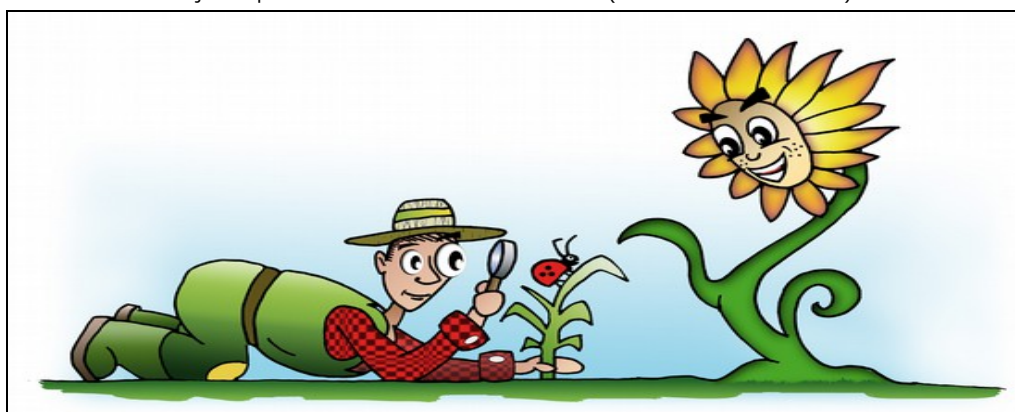
La communication dans les communes est primordiale afin d'interpeller la population sur ces nouvelles techniques alternatives à l'usage des pesticides. Les réactions des habitants sont souvent différentes dans chacune des communes : certains vont être sensibiliser et faire preuve de tolérance envers l'implantation de cette nouvelle gestion, d'autres ne vont pas être sensibles à ces nouveaux enjeux et vont se plaindre auprès des responsables. Seule la communication va permettre à la population de voir ces herbes sur leurs trottoirs d'un œil différent. Beaucoup de moyens peuvent être mis en place et vont permettre d'éviter les mal-entendus, les conflits et assurer la confiance de ces observateurs et auditeurs dans l'objectif de réduction des pesticides, de préservation de la biodiversité, de la santé, de la qualité de l'eau, etc. La communication envers la population est un des plus grands enjeux car il faut une population informée pour supprimer l'utilisation des pesticides dans les communes.

PANNEAUX D'INFORMATIONS

[EN SAVOIR +]

Les panneaux d'information sur site font partie des moyens techniques qui permettent de promouvoir une idée, un concept, ici, de politique environnementale. De plus, ils permettent d'informer ou d'interpeller la population et de faire réfléchir les gens sur le sujet de la biodiversité et de la réduction des pesticides.

Projet de panneaux d'informations – Bressuire (Source : Mathieu LEGAY)



Slogan :

Ici, afin de préserver notre environnement, les trottoirs et espaces verts sont dorénavant exempts de tout pesticide. De ci, de là, quelques herbes folles feront donc leur apparition. Profitons-en pour (ré)apprendre à vivre avec !!!

Panneau d'information "Lieux sans pesticides"
- Châtillon sur Thouet



Panneau d'information au sujet de la biodiversité
- La Couronne



Avantages	Inconvénients
Transmet un message clair et net	Conception du panneau
Réflexion des observateurs	Sélection des sites
Attire l'œil des enfants grâce aux dessins	
Outil de communication pérenne : reste en place toute la saison	

Tableau réalisé d'après les expériences menées en zones non agricoles

Les bulletins municipaux sont des moyens privilégiés de communication vers les administrés. Les articles de ces bulletins peuvent expliquer à la population l'enjeu de la nouvelle gestion sans pesticides de la commune. Ils peuvent répondre aux interrogations des habitants sur le fait de voir plus d'herbe sur les trottoirs ou des prairies fleuries spontanées dans des endroits éloignés du centre ville. Il s'agit d'un moyen de communication pour toutes les communes qui n'ont pas toujours les moyens de faire des démarches plus conséquentes.

Page 9



Pesticides, non merci !!!



Vous avez dit « Pesticides » ?
Le terme « pesticides » regroupe l'ensemble des substances chimiques dont les propriétés permettent de lutter contre les organismes jugés indésirables (herbicides, fongicides, insecticides, taupicides, raticides...).

L'utilisation « durable » des pesticides est une préoccupation prise en compte dans de nombreux programmes à l'échelle européenne, nationale et régionale. La mise en place du **Grenelle de l'Environnement** s'est traduite, pour la thématique pesticide, par l'élaboration du Plan Ecophyto 2018 dont un des axes de travail concerne la réduction et la sécurisation de l'usage des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole. Cette préoccupation nationale trouve écho dans le constat réalisé en **Poitou-Charentes**, qui révèle la **contamination des eaux des rivières, des fleuves et des nappes souterraines**. La surveillance des **pesticides dans l'air**, en milieu rural et urbain, montre également une présence chronique.

Une partie de cette pollution, préjudiciable à la qualité de notre environnement, **incombe aux collectivités** par l'utilisation de pesticides sur la voirie, les fossés, les parcs, les jardins, les massifs décoratifs, les terrains de sport et les cimetières. Sachant que l'utilisation de telles molécules présente des **conséquences sur la santé** (perturbateurs endocriniens, cancérigènes, neurotoxiques, perturbateurs des fonctions immunitaires,...) **et l'environnement** (perte de la biodiversité, pollution des eaux, de l'air,...), il est urgent d'agir concrètement sur nos pratiques en matière d'utilisation de ces composés.

Interpellée par le CPIE de Gâtine Poitevine, dans le cadre de sa mission d'accompagnement des territoires, la **commune de COUTIERES** a décidé de s'engager dans une **dynamique de réduction des pesticides sur ses espaces publics** et a ainsi signé, en début d'été, la **charte régionale « Terre Saine, votre commune sans pesticides »**. Il s'agit d'abord pour nous de respecter la réglementation en vigueur pour la protection de la santé et de l'environnement et de prendre toutes précautions utiles pour la gestion et l'usage des pesticides.

S'y ajoute également l'**objectif de renoncer progressivement et durablement sur les sites concernés à l'usage des pesticides et de recourir aux techniques préventives et/ou alternatives disponibles**, pour atteindre à terme leur suppression. **Porter un regard différent sur la végétation spontanée** qui nous entoure, mieux l'accepter et l'intégrer dans la végétation communale : il convient ainsi d'apprendre à **gérer différemment les espaces**, certaines surfaces pouvant s'affranchir d'un désherbage régulier par exemple, et d'exploiter le dicton « la nature a horreur du vide » (en occupant l'espace avec des paillages, plantes couvre sols, herbe...). **Les efforts de la commune se dirigeront ainsi en ce sens durant les prochaines années.**

Pour garantir le succès de cette dynamique, il est essentiel qu'elle soit **partagée** par l'ensemble des acteurs de **COUTIERES** : élus, habitants et agent municipal. Ainsi, la commune fait appel à l'investissement de chacun pour mieux comprendre et intégrer la démarche, ainsi que pour adopter ces gestes à leurs espaces privés et jardins.





❗ **Arrêté préfectoral : interdiction de traiter les fossés, caniveaux et avaloirs !**

Conformément à l'arrêté du 08 juin 2009, tout traitement phytosanitaire sur le réseau hydrographique, même à sec, qui n'apparaît pas sur les cartes (GN 1/25000, comprenant fossés, collecteurs d'eau pluviales, les points d'eau ainsi que les puits, forages, avaloirs, caniveaux et bouches d'égout est interdit. **Tous les utilisateurs de pesticides** (désherbants, fongicides, insecticides) sont concernés. En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75000€ d'amende et 2 ans d'emprisonnement.





Article du bulletin municipal "Le Coutiérois" – Coutières (Octobre 2009)

Certaines communes de la région Poitou-Charentes veulent faire participer leurs administrés à la réduction des pesticides. Des engagements ont donc été mis en place et sont proposés aux habitants. Dans le même temps, les communes proposent le plus souvent des solutions pour faciliter l'entretien par les agents responsables de la voirie et des espaces verts. Ainsi, des administrés ont signé par exemple des engagements pour entretenir sans pesticide le trottoir devant chez eux ou accepter l'implantation et l'entretien d'une bande fleurie devant leur habitation. Toutes ces initiatives ont pour but de sensibiliser et d'impliquer la population dans la réduction des pesticides de les communes.

Certaines communes de la région ont mis en place des projets ayant pour modèle l'opération "**Embellissons nos murs**" de la ville de Rennes : par exemple les communes de Mauléon, de Puymoyen et de Saint Jean de Thouars. Il s'agit d'un concept très répandu en Bretagne, et notamment dans la ville de Rennes. Il consiste à embellir les bords de murs et façades des habitations par de la végétation. La proposition est de faire des parterres en bord de murs par des découpages de trottoirs ou l'introduction de façades végétalisées.

La ville de Rennes a répertorié ces façades et a su impliqué ces habitants pour l'introduction de végétaux sur les trottoirs. Il s'agit aussi d'un gain de temps au niveau de l'entretien pour la commune car ce sont les habitants qui s'occupent des plantations. Enfin, le choix des végétaux est néanmoins à déterminer par un plan afin qu'il n'y ait pas de contradiction entre accueil du public et condition optimale de croissance pour les plantes.

Engagement de la population à Terre saine – Puymoyen

Attestation de désherbage

Je soussigné(e).....

Domicilé(e).....Puymoyen

déclare vouloir entretenir moi-même le trottoir situé devant ma propriété. Je m'engage à maintenir les trottoirs et caniveaux en bon état de propreté, sur toute leur largeur, au droit de la façade de ma parcelle. Ce nettoyage concerne le balayage, mais aussi un désherbage excluant toute utilisation de produits phytosanitaires. Les déchets collectés seront apportés dans une déchetterie de la Communauté d'Agglomération de la ComAGA. Les administrés ne désirant pas l'application de désherbant sur leur trottoir sont tenus de les maintenir propres et de se faire connaître au préalable à la mairie au 05 45 61 10 54.

Fait à Puymoyen, le

Bandes fleuries devant les habitations - St Jean de Thouars



En savoir + sur l'opération "Embellissons nos murs" :

- [\[Ville de Rennes\]](#)
- [\[Gerbeaud\]](#)

Avantages	Inconvénients
Gain de temps d'entretien pour les agents	Acceptation des habitants
Sensibiliser les habitants aux solutions alternatives	Mauvais entretien des habitants
Faire participer la population	

Tableau réalisé d'après les expériences menées en zones non agricoles

Les réunions et expositions permettent de rassembler des groupes de gens afin de leur communiquer des informations importantes les concernant. Ces moments peuvent avoir lieu tout simplement lors des réunions de quartier permettant d'être plus proche des habitants, ou avoir lieu lors de manifestations plus larges (marchés, videgreniers, journées des associations, semaine du développement durable...).

Les réunions publiques permettent de rassembler les habitants voulant se renseigner au sujet des nouveaux faits dans leur commune. Ce rassemblement va informer la population de la meilleure façon en répondant à leurs questions et va permettre de connaître leurs points de vue sur la question. La réunion publique est donc un enjeu important afin de sensibiliser et faire approprier aux habitants l'arrêt de l'usage des pesticides pour l'entretien de leur commune.

Les expositions ont un rôle majeur aussi car elles permettent de faire passer un message aux gens sur la manière dont les agents ont (ou vont) procédé afin de réduire l'utilisation des pesticides. Cela permet de mieux sensibiliser les gens et d'éviter des mécontentements par manque d'information sur l'évolution de leur environnement de proximité.

Des invitations "accrocheuses" pour les habitants des communes sont primordiales afin d'attirer l'oeil et l'écoute des administrés. De même, des expositions ou forums ouverts à toutes les générations pourront faciliter l'accueil d'un grand nombre de personnes et permettront de transmettre le message de réduction des pesticides par le biais de la population. Ces invitations et expositions doivent faire appels à des activités afin de faire participer les habitants et qu'ils assimilent plus facilement les informations données.

Quelques associations et même des communes ont réussi à mettre en place ce genre de rencontres entre agents de terrain et administrés, mais aussi faire participer toutes les générations, des plus petits au plus âgés, à l'aide d'activités lors de réunions publiques, porte ouvertes, invitations ou manifestations.

Invitation aux habitants - Nouaillé Maupertuis



Informations
Communales

Nouaillé-
Maupertuis

L'AGENDA 21 NOBILIEN
Cultiver son territoire

- Évènement de Printemps -

MOINS DÉSHERBER :
DES MAUVAISES HERBES
AUX VERTUS SAVOUREUSES

Samedi 24 Avril 2010
15H00 - 17H00

Rendez-vous devant la Maison pour Tous

Cette sortie floristique
s'achèvera avec une dégustation
de recettes champêtres à base de plantes sauvages.

Journée porte ouverte du service technique - Mauléon
(Semaine du développement durable)



Manifestation FLIP, Animation publique - CPIE Gâtine



Réunion publique - Coutières (avec l'aide du CPIE Gâtine)



Avantages	Inconvénients
Faire participer toutes les générations	Moyens demandés
Faire comprendre le travail des agents	Problème d'organisation
Donner de nouveaux points de vue sur l'environnement	Réussir à attirer la population

Tableau réalisé d'après les expériences menées en zones non agricoles

APPRENTISSAGE ET PARTICIPATION DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

L'éducation à l'environnement, dès le plus jeune âge, est importante pour que l'enfant et l'adolescent se forge leur propre opinion sur l'environnement. Il faut ainsi rechercher la participation des jeunes et les informer sur la préservation des ressources naturelles, de l'eau, du sol, de l'air...

Hôtel à insectes - Mauléon (Source : Claudia BOUTIN)





Ainsi, des écoliers et des enfants du centre de loisirs de Mauléon ont participé aux plantations du labyrinthe et à la construction de l'hôtel à insectes. Ces infrastructures vont permettre aux enfants d'observer la biodiversité et de découvrir la faune et la flore de la région.

Avantages	Inconvénients
Transmettre un message	Organisation
Connaissance culturelle	Trouver un sujet et des activités intéressantes

Tableau réalisé d'après les expériences menées en zones non agricoles

AUTRES ACTIONS

- Autocollants sur les boîtes aux lettres,
- Offre de mélanges fleuris ou de bulbes aux habitants,
- Emplacement dédié à la mairie pour différents documents : posters, plaquettes, etc

Création / Mise à jour : Octobre 2010 - Janvier 2015

Sources bibliographiques :

Rencontres avec différentes communes de la région

Crédit photographique :

Région Poitou-Charentes

Fiche réalisée par :

Le Conseil Régional Poitou-Charentes, en collaboration avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles Poitou-Charentes dans le cadre de la démarche Charte Terre saine "Votre commune sans pesticides"

Avec le concours financier de :



Reproduction autorisée, à condition de ne pas modifier et utiliser à des fins commerciales

FREDON Poitou-Charentes
2137, route de Chauvigny - 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR
Tél : 05.49.62.09.64 / Courriel : accueil@fredonpc.fr
Secrétariat de la Charte Terre saine

